



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mercredi 8 novembre 2023.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Syndrome post-Covid : A l'occasion de la remise de l'avis du COVARS, Aurélien ROUSSEAU a rappelé l'engagement du Gouvernement

Aurélien ROUSSEAU, ministre de la Santé et de la Prévention, a reçu mardi 7 novembre l'avis du COVARS relatif au syndrome post-Covid, ses enjeux médicaux, sociaux et économiques. Cet avis du COVARS, dont la rédaction a été coordonnée par le Pr Xavier LESCURE et Yvanie CAILLE, met en lumière l'errance médicale et permet de remettre l'accent sur le besoin de prise en charge des patients. A cette occasion, le ministre a rappelé au Professeur Brigitte AUTRAN son plein engagement pour apporter une réponse adaptée aux patients.

La pandémie de Covid-19 a eu des effets majeurs sur la santé et des répercussions psycho-socio-économiques importantes. Si la phase pandémique est terminée, ses effets continuent de se faire sentir sur la santé publique. Ainsi, après une infection par le Covid-19, certaines personnes présentent des symptômes persistants.

« Face à cet enjeu de santé publique, de nombreux travaux de recherche sont en cours en France et dans le monde pour essayer de comprendre les conséquences épidémiologiques, thérapeutiques et sociales du COVID. Dans le même temps, le Gouvernement se mobilise pleinement afin que les douleurs et souffrances des patients soient prises en compte », a rappelé Aurélien ROUSSEAU.

Le ministère de la Santé et de la Prévention est mobilisé depuis le début de l'épidémie pour apporter une réponse adaptée aux besoins des personnes concernées, réduire l'errance

médicale, faciliter et harmoniser l'organisation de la prise en charge sur l'ensemble du territoire. A ce titre :

- Une plateforme d'information aux patients et d'orientation pour la prise en charge a été mise en place sur le site [sante.fr](https://www.sante.fr) ;
- Chaque agence régionale de santé a mobilisé sur son territoire un dispositif coordonné de soins, permettant de guider les patients.
- Le ministre a saisi la Haute Autorité de Santé, en août 2023, pour disposer de ses recommandations autour de la mise en place de parcours organisés et coordonnés de soins pour le syndrome post-COVID. L'objectif est de préciser le rôle de chaque professionnel, l'articulation entre les différents acteurs et niveaux de prise en charge des patients, selon la nature de leurs troubles et la complexité de leur situation.

A l'occasion de son entretien avec la Présidente du COVARIS, le ministre de la Santé et de la Prévention a annoncé qu'il réunirait un nouveau comité de pilotage de suivi de ces actions au début de l'année 2024, une fois l'avis de la HAS rendu.

Contact presse :

Ministère de la Santé et de la Prévention

14, avenue Duquesne

Cabinet de M. Aurélien Rousseau

75350 Paris SP 07

Tél : 01 40 56 60 60

Mél : sec.presse.cabsante@sante.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)